ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique du logement

Question écrite n° 125417

Texte de la question

M. Philippe Folliot attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé du logement, sur la problématique des logements étudiants à Toulouse. Si Paris reste la ville la plus chère de France au niveau du logement - logement étudiant compris - il n'en demeure pas moins que Toulouse se trouve également concernée par ce coût faramineux des logements pour étudiants. Les résidences étudiantes proposent en effet des chambres à prix élevé s'élevant à près de 1 000 euros par mois. Une grande majorité des jeunes étudiant à Toulouse sont donc confrontés à ce problème de logement. De surcroît, les offres sont nombreuses et pourraient satisfaire la totalité des demandes immobilières mais il semble qu'il y ait une non concordance des offres et demandes, celles-ci ne semblent pas être mises en relation de telle sorte que trouver un logement devient un réel tourment. En outre, certaines chambres dites de « bonne », proposent une surface infime à un prix exorbitant. Au vu de ces réalités non négligeables, il lui demande donc ce qu'il entend faire afin d'améliorer la situation des étudiants souhaitant se loger à Toulouse en mettant à leur disposition des logements à prix accessibles et en améliorant les relations faites entre offre et demande.

Données clés

Auteur : M. Philippe Folliot
Circonscription : Tarn (3e circonscription) - Nouveau Centre
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 125417
Rubrique : Logement
Ministère interrogé : Logement
Ministère attributaire : Égalité des territoires et logement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 décembre 2011, page 13495
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)